

à la dernière séance, insiste sur l'importance de mettre à l'étude pour le prochain congrès quelques sujets particuliers, soit en médecine, chirurgie ou obstétrique.

Ceux qui seraient chargés de ces rapports recueilleraient un grand nombre d'observations, soit personnelles, soit fournies par les confrères de tout le pays, et pourraient ainsi présenter des travaux complets quant à notre pays.

M. MARIEN croit ce moyen excellent et propre à rendre le congrès très instructif. Les observations nécessaires seraient facilement recueillies dans les services hospitaliers et dans la clientèle.

M. DÈ MARTIGNY demande que la 2e, 3e et 4e partie de la motion de M. Foucher soit renvoyées devant un comité spécial de chirurgiens qui serait chargé d'étudier quel serait le nombre de ces rapports, leurs sujets et les rapporteurs. Ce comité ferait rapport à la Société et serait composé de MM. Hingston, Brennan, Marien, O.-F. Mercier, Parizeau, Ethier, Harwood, Merrill, Monod, de Cotret, de Martigny et du président.

M. PARIZEAU est d'avis que le moyen proposé par M. de Martigny simplifierait beaucoup les choses. Il seconde cette motion. — Adopté.

M. LESAGE demande de remettre à la prochaine séance la formation des Comités de Médecine et d'Obstétrique. — Adopté.

RAPPORT.

I. — M. FRIS DE MARTIGNY rapporte l'observation d'un cas d'*annexite double d'origine puerpérale*.

La malade présentait en même temps une déchirure ancienne complète du périnée avec rectocèle et cystocèle.

M. de Martigny a pratiqué dans la même séance la restauration du périnée et l'ablation complète des annexes. La malade a guéri sans aucune complication.

J.-P. DÉCARIE,
Correspondant.
